



MALADIES NEUROMUSCULAIRES ET CBD

© Adobe Stock/Inna

À l'heure où l'usage du CBD se banalise, quels sont les risques liés à sa consommation lorsqu'on est atteint d'une maladie neuromusculaire ?

Cadre légal, effets secondaires, interactions médicamenteuses :

VLM a mené l'enquête. ▸ Ingrid Seyman



IL RÉDUIRAIT L'ANXIÉTÉ.

DIMINUERAIT LE STRESS

ET LA FATIGUE.

FAVORISERAIT

L'ENDORMISSEMENT.

Lui, c'est le CBD : une substance qui semble parée de toutes les vertus, à en croire les boutiques, chaque jour plus nombreuses, qui en font commerce. Selon une récente étude menée par le SESSTIM, une unité de recherche de l'université d'Aix-Marseille, 10 % des adultes français auraient déjà « essayé » le CBD. Et les personnes atteintes de maladies neuromusculaires sont, logiquement, de plus en plus nombreuses à s'intéresser aux effets (réels ou supposés) du cannabidiol. D'où l'intérêt de faire le point sur ce produit, d'un point de vue juridique comme médical.

C'est quoi le CBD ?

Le CBD, abréviation de cannabidiol, est une des molécules de la plante de chanvre. Cette plante contient également de l'étrahydrocannabinol, une substance psychoactive, plus connue sous l'appellation THC. Le cannabis, vendu illégalement, contient des taux de THC allant de 15 à 30 %. C'est ce fameux THC qui vaut au cannabis son classement dans la catégorie des stupéfiants. À l'inverse, le CBD ne contient pas de substance psychoactive. Comme le rappelle l'Académie de médecine, « le cannabidiol n'a pas d'effet addictif, n'est pas une substance dopante et ne relève ni de la réglementation des stupéfiants, ni de celle des psychotropes ».

Oui mais...

Il n'en demeure pas moins que le CBD vendu en France contient du THC... même s'il ne doit pas en contenir plus de 3 % dans sa formule pour être commercialisé légalement. Le CBD n'est donc pas une drogue mais un produit considéré, au regard de la réglementation, comme un simple complément alimentaire. Il est aujourd'hui vendu sous des formes diverses : gélule, bonbon, préparation pour infusion, huile, liquide pour vapoteuse...

Et le cannabis thérapeutique dans tout ça ?

Le cannabis thérapeutique est composé de CBD et de THC. Suivant les formules, chacune des molécules peut être majoritaire ou pas. Mais quelle que soit la formule choisie, le cannabis thérapeutique contient plus de 3 % de THC et ne peut donc être apparenté à du CBD. Contrairement au CBD, le cannabis thérapeutique fait l'objet d'une expérimentation en France. Cette étude, qui a débuté fin mars 2021, et dont les résultats définitifs seront bientôt connus, porte sur la délivrance de ce produit à usage médical, par les pharmaciens. Les douleurs associées aux maladies neuromusculaires ne font pas partie de la cible de cette étude.

Existe-t-il un médicament à base de CBD ?

À ce jour, il n'existe qu'un seul médicament contenant du cannabidiol autorisé en France qui est réservé au traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox Gastaut et au syndrome de Dravet. En janvier 2023, l'Académie de médecine a donc tenu à rappeler qu'à l'exception de ce médicament, il n'existe aucune preuve d'un intérêt thérapeutique du cannabidiol. On le dit et on le répète : tous les autres produits à base de CBD commercialisés en France ne sont pas des médicaments mais de simples compléments alimentaires.

Le CBD a-t-il des effets indésirables ?

Face à l'engouement des Français pour les produits à base de CBD,

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE A SOUHAITÉ METTRE LES CONSOMMATEURS EN GARDE CONTRE LES EFFETS INDÉSIRABLES DE CETTE SUBSTANCE.

Certes, ces effets augmentent avec la dose et le nombre de prises quotidiennes, mais il convient de les prendre en compte, surtout lorsqu'on est déjà atteint d'une maladie. Concrètement, le CBD peut entraîner des troubles digestifs, une toxicité hépatique, de la somnolence et de la fatigue. Comme l'explique le toxicologue Jean-Claude Alvarez, le CBD vendu en France peut contenir jusqu'à 3 % de THC. Or ces 3 % sont susceptibles d'avoir des effets psychoactifs, mais aussi coronariens. Effets d'autant plus importants quand les prises de CBD se font par inhalation, dans le cadre de mélange CBD/tabac ou via une vapoteuse. De plus, l'Académie de médecine rappelle que le pourcentage – même infime – de THC dans la formule du CBD peut entraîner un marquage positif dans le cadre de tests réalisés au volant par les forces de l'ordre ou lors de compétitions sportives.

Le CBD peut-il provoquer des interactions médicamenteuses ?

À ce jour, il n'existe pas d'expérimentation visant à étudier les interactions entre le seul CBD et les médicaments prescrits dans le cadre du traitement des maladies neuromusculaires. Néanmoins, comme le rappelle Jean-Claude Alvarez, « le CBD est une molécule. À ce simple titre, elle est capable de modifier l'activité des enzymes qui transforment les médicaments », et donc d'entraîner des interactions, susceptibles d'altérer l'effet d'un traitement.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Lire la communication de l'Académie de médecine sur les risques liés à la consommation de CBD : [academie-medecine.fr/cannabidiol-ce-que-vous-devez-oser-demander-et-savoir](https://www.academie-medecine.fr/cannabidiol-ce-que-vous-devez-oser-demander-et-savoir)



Vous l'aurez compris : le CBD n'est ni une drogue... ni un médicament. Sa consommation peut néanmoins entraîner des effets indésirables et des interactions avec votre traitement.